



Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

**Objet :** Tourisme.- Subside spécifique.- Société à responsabilité limitée "Shadow to Live" : 3.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la société à responsabilité limitée «SHADOW TO LIVE»;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 3.500,00 EUR à l'attention de la société à responsabilité limitée «SHADOW TO LIVE» pour le concert d'Henri PFR sur l'atomium le 21 juillet.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2020.

Annexes :